SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Département de la VIENNE

Arrondissement de MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	25	25	

Date de la convocation : 14/06/2017

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, les délégués du Conseil Syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 Rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-cinq conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents: BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BOCK François - BOURCHENIN Michel - CHAPLAIN Christian - CHARRAUD Bruno - CHOISY Jean-Michel - COMPAGNON Jean-Pierre - GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - GUINAULT Jacques - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine - PIN Olivier - POIRIER Frédy - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal - ROYER Christian - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - THEVENET Roland.

Etaient excusés : BELLIN Jean - BOUFFARD Patrick - LATU Roland.

Etaient absents: BAILLARGE Philippe - BARRAULT Serge - BERTHOMME Marie-Annick - BOUCHER Marc - CHARGELEGUE Jérôme - COLLOBER Sarah - DIOT Xavier - GREFFIER Jacky JEAN Gisèle - JESBERGER Gilles - LABELLE Alain - MAGNY Fabienne - SARDET Gérard - Trésorier Receveur: SERAISSOL Laurent

1 0 JUIL. 2017

MONTMORILLON

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Administratifs: BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - Lydie TRIBOT

Délibération n°60 220617

Convention avec le Pays Mellois pour une étude juridique et financière sur la GEMAPI.

M. le Président informe au Conseil Syndical qu'une rencontre a eu lieu avec la Communauté de Communes du Pays Mellois pour intégrer la compétence GEMAPI concernant la Dive et la Bouleure.

M. le Président précise qu'il y a un syndicat sur la Dive et qu'il faudra sans doute l'intégrer au 01 janvier 2018.

M. le président explique qu'une étude juridique et financière est nécessaire et qu'une convention avec le Pays Mellois doit être établie.

A ce titre, M. le Président indique que cinq bureaux d'études ont été sollicités, 2 sont spécialisés dans le domaine juridique, 2 dans le domaine financier et un regroupant les domaines juridique et financier.

Après l'analyse des offres, le bureau retient le Cabinet DROUINEAU pour la partie juridique (11 400 TTC) et le Cabinet Exfilo pour la partie financière (11 028 € TTC). Il est ajouté au budget des questions supplémentaires au cabinet juridique en cas de besoin. Le budget total s'élève à 24 490 € TTC.

L'agence de l'Eau finance à hauteur de 80% soit un montant de 19 592 €, il reste à la charge du Syndicat 4 898 €.

M. le Président propose au Conseil Syndical de demander aux EPCI à FP internes au Syndicat plus le Pays-Mellois (soit 6 structures), une participation par EPCI de 816,33 € en contrepartie d'une participation au COPIL.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise, le Président à signer une convention avec le Pays Mellois et pour chaque EPCI à FP interne pour financer une étude juridique et financière sur la GEMAPI. Cette disposition sera inscrite au compte 2031 (frais d'études).

SOUS-PRÉFECTURE

1 0 JUIL. 2017

MONTMORILLON

Pour copie conforme, Couhé, le 22 juin 2017 Le Président, Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par Le Président Philippe Bellin Couhé, le 22 juin 2017